



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable (RPQS)

Comité territorial Auch Nord

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du territoire.....	3
Territoire	3
Estimation de la population desservie (indicateur D101.1).....	4
Patrimoine du service.....	5
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	7
Indicateurs de performance	8
Qualité de l'eau	8
Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	8
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	11
Performances du réseau	12
Rendement du réseau (indicateur P104.3)	12
Indice linéaire des volumes non comptés (P105)	12
Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3).....	12
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	13
Opérations et investissements	14
Opérations et renouvellements réalisés	14
La Tarification	15
Fixation des tarifs en vigueur	15
La facture d'eau 120 m ³	15
Prix de l'eau	15



Présentation du territoire

Territoire

Depuis le 1er janvier 2017, l'ex-SIAEP d'AUCH NORD a été dissous et a transféré la compétence eau potable au syndicat mixte TRIGONE.

TRIGONE a ainsi en charge la production et la distribution d'eau potable sur ce secteur qui regroupe 20 communes du GERS : AUGNAX, CASTILLON-MASSAS, CASTIN, CRASTES, DURAN, LAVARDENS, LEBOULIN, MERENS, MIREPOIX, MONTAUT-LES-CRENEAUX, MONTEGUT, NOUGAROLET, PEYRUSSE-MASSAS, PREIGNAN, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINT-LARY, SAINTE-CHRISTIE, TOURRENQUETS.

Le service est entièrement assuré en régie.

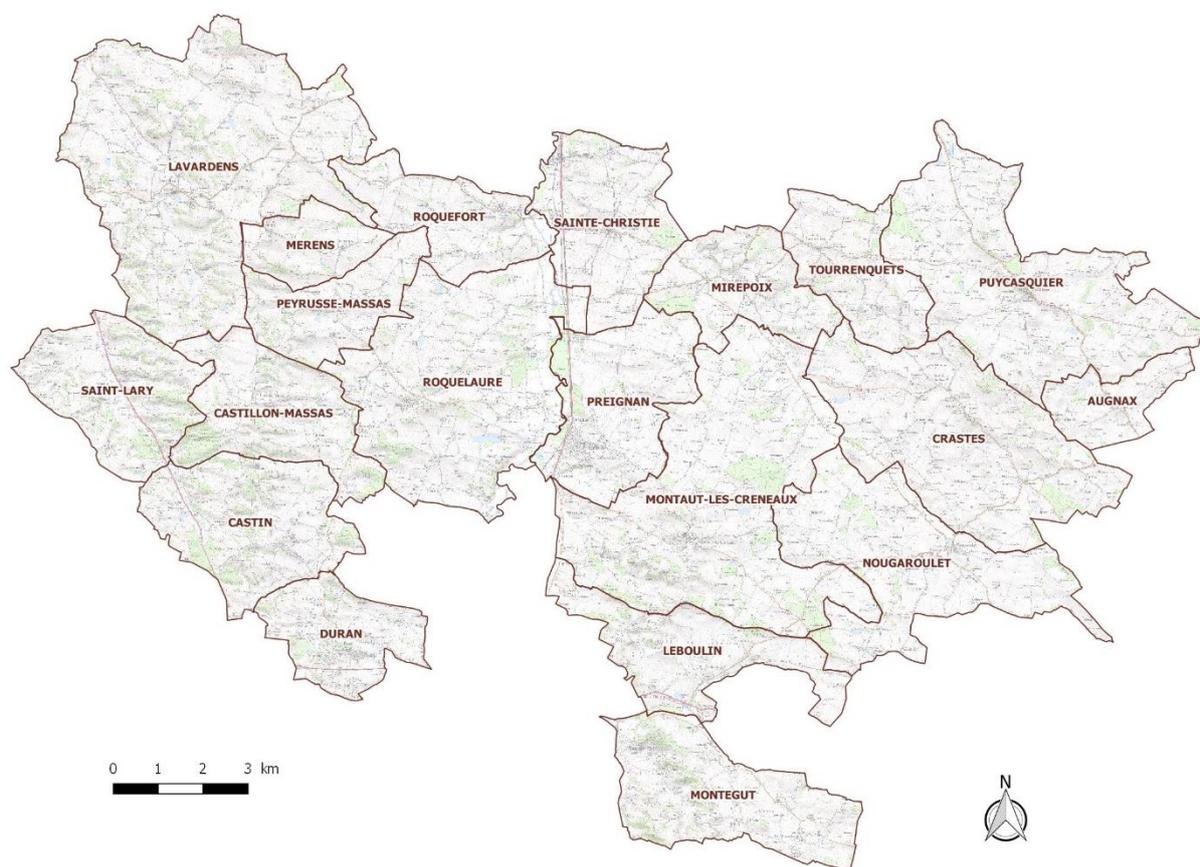
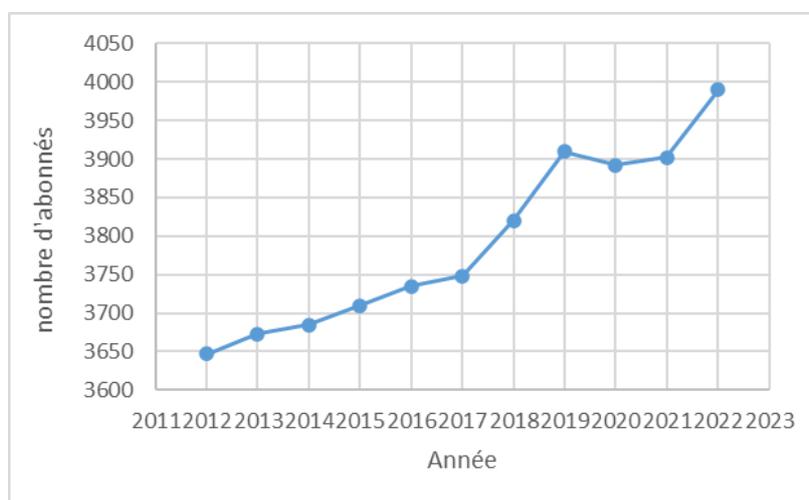


Figure 1 : Communes du secteur Auch Nord

Estimation de la population desservie (indicateur D101.1)

En 2022, le territoire compte 3990 abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés du territoire depuis 2012



Répartition des abonnés par commune

Commune	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Evolution %
AUGNAX	61	61	0,0%
CASTILLON MASSAS	112	109	-2,7%
CASTIN	159	164	3,1%
CRASTES	133	139	4,5%
DURAN	377	412	9,3%
LAVARDENS	240	241	0,4%
LEBOULIN	150	166	10,7%
MERENS	33	33	0,0%
MIREPOIX	120	120	0,0%
MONTAUT LES CRENEAUX	353	352	-0,3%
MONTEGUT	226	228	0,9%
NOUGAROLET	180	189	5,0%
PEYRUSSE MASSAS	54	55	1,9%
PREIGNAN	581	582	0,2%
PUYCASQUIER	260	261	0,4%
ROQUEFORT	131	132	0,8%
ROQUELAURE	253	258	2,0%
SAINT LARY	138	145	5,1%
SAINTE CHRISTIE	282	283	0,4%
TOURRENQUETS	59	60	1,7%
Total	3902	3990	2,5%

A partir du ratio établi en 2017, recensant 8 232 habitants pour 3 748 abonnés, soit 2,2 habitants/abonné, la population desservie peut être estimée en 2022 à 8778 habitants.

Patrimoine du service

Jusqu'alors, le secteur était alimenté par l'usine du RAMBERT qui permettait de traiter l'eau du Gers. L'usine du Rambert ayant été arrêtée en juin 2022, du fait d'un traitement obsolète et d'une capacité de production limitée, le secteur est maintenant alimenté par l'usine de PLEHAUT (Saint Jean-Poutge), via une canalisation de transfert de 24 Km. L'eau est ensuite distribuée sur le réseau d'origine via les deux réservoirs principaux (ROQUELAURE et GAUDOUX) qui alimentent ensuite les 5 réservoirs secondaires.

<i>Production</i>	
Usine du Rambert	Capacité : 2600 m ³ /j Volume de stockage total = 300 m ³
Usine de Pléhaut	Capacité : 9000 m ³ /j Volume de stockage total = 1 100 m ³
<i>Transfert depuis l'usine de Pléhaut</i>	
Réservoirs	1 réservoir semi-enterré Volume de stockage total = 150 m ³
Longueur de réseau	24 km
<i>Stockage sur le réseau</i>	
Réservoirs	6 réservoirs sur tour 1 réservoir semi-enterré Volume de stockage total = 1380 m ³
Stations de reprise	3 stations de reprise Volume de stockage total = 650 m ³
<i>Distribution</i>	
Longueur de réseau	580 km
<i>Dont distribution</i>	515 km
<i>Dont branchements</i>	65 km
Nombre de compteurs	3 993

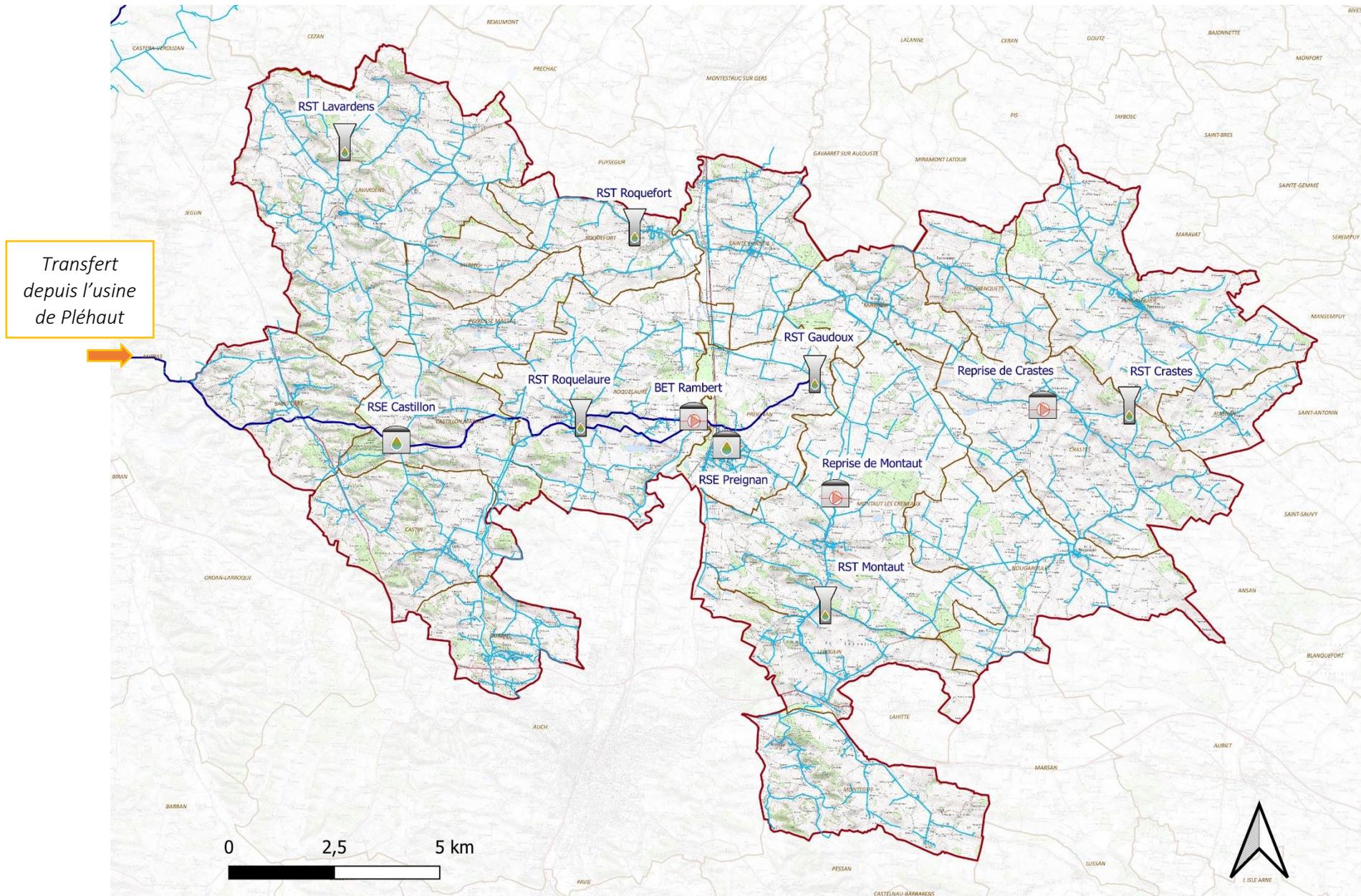
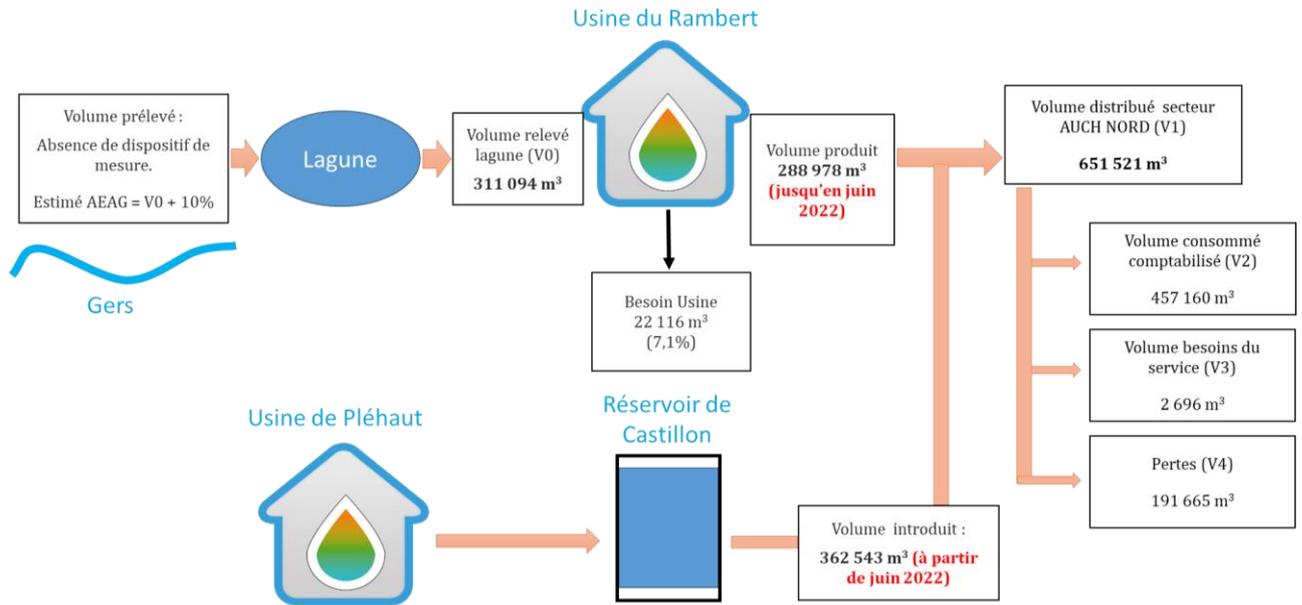


Figure 2 : Réseau du secteur d'Auch Nord

Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

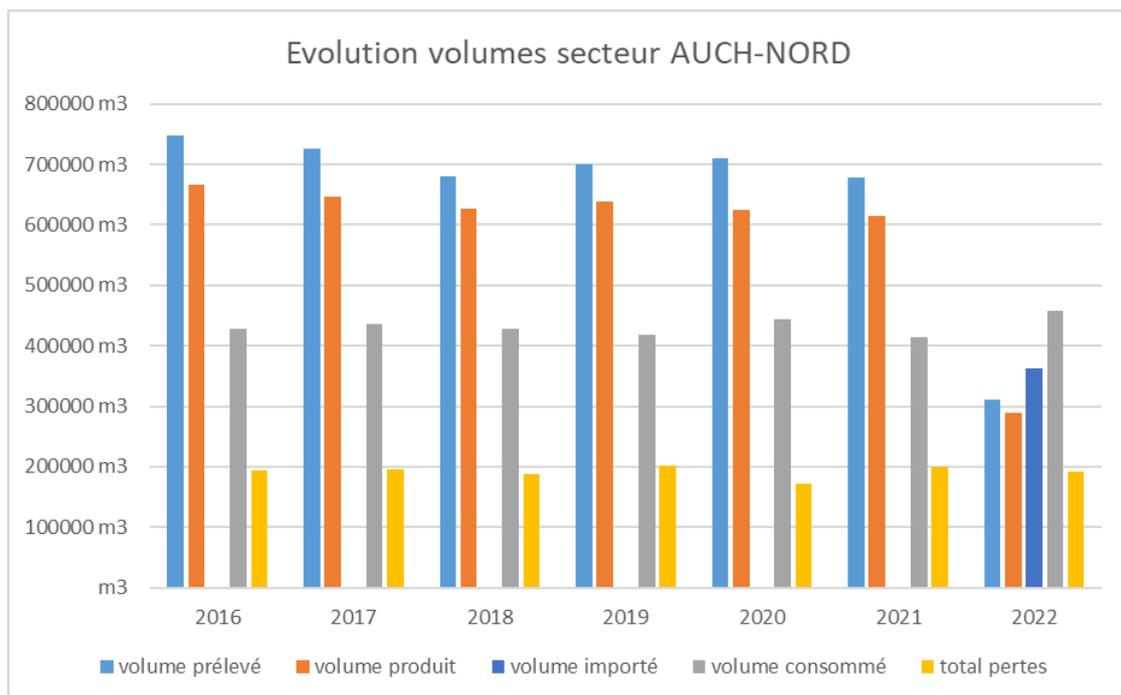
Le schéma ci-dessous indique les volumes annuels prélevés, traités et distribués à l'échelle du territoire :



Le volume de besoin du service du réseau est la quantité d'eau utilisée pour réaliser de nombreuses tâches d'exploitation : purges de réseau après réparation/correctif qualité, nettoyage des réservoirs, essais de poteaux incendie, tests d'étanchéité, ...

Le volume des pertes correspond à la différence entre le volume mis en distribution et la somme des volumes consommés (comptabilisés ou estimés) sur des opérations identifiées.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des différents volumes depuis 2016 :





Indicateurs de performance

La réglementation définit des indicateurs de performance qui permettent de comparer l'efficacité des services entre eux et de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs concernent la qualité de l'eau traitée, les performances du réseau, les abonnés desservis, le prix de l'eau et la gestion financière du service.

Qualité de l'eau

Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Période	Analyses	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
		Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.2
Janvier – juin 2022	Eau brute (RAMBERT)	1	0		12	0	
	Eau traitée (RAMBERT)	3	0	100 %	6	5	17 %
Juillet – décembre 2022	Eau brute (PLEHAUT)	1	0		12	0	
	Eau traitée (PLEHAUT)	3	0	100 %	7	0	100 %
2022	Réseau de distribution	21	0	100 %	21	0	100 %

Les non-conformités physico-chimiques sont dues à la présence d'ESA-Métolachlore (métabolite du Métolachlore) à des teneurs comprises entre 0,12 et 0,23 µg/l sur la période de janvier à mai 2022 (alimentation par l'usine du Rambert). Suite à l'avis ANSES du 30/09/2022, cette molécule a été classée non-pertinente (limite de qualité à respecter 0,9 µg/l).

A noter que cette molécule est également décelée au sein de la rivière Baise associée à l'usine de Pléhaut alimentant désormais le secteur, mais comme le montrent les résultats aucune non-conformité n'a été rencontrée sur les eaux traitées depuis la date de bascule (et plus globalement 2022).

Pour information, les conclusions sanitaires de l'ARS, accompagnant ces résultats sont données ci-après :

Conclusion sanitaire



2022

PERIODE du 1er/01/2022 au 31/07/2022 : EAU DISTRIBUEE A PARTIR DE LA RIVIERE GERS.
Eau de bonne qualité bactériologique et de bonne qualité physico-chimique depuis l'avis de l'ANSES du 30/09/2022 sur la pertinence de l'ESA-métolachlore.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 17
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont inférieures à la limite de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 10,8 mg/L
Concentration maximale : 20,8 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
La limite de 0,1 µg/L a été dépassée 5 fois pour l'ESA-métolachlore. Suite à l'avis de l'ANSES du 30/09/2022, la limite à respecter pour cette molécule est 0,9 µg/L. L'eau est donc conforme pour ce paramètre depuis cette date.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,23 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 48 µg/L
Concentration maximale : 91 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 16,5 °f
Concentration maximale : 23,6 °f

Conclusion sanitaire

2022

PERIODE du 1er/08/2022 au 31/12/2022 : EAU DISTRIBUEE A PARTIR DE LA RIVIERE BAISE.

L'eau distribuée sur votre commune provient de la station de production d'eau potable de Pléhaut depuis le mois d'août 2022.
Eau de bonne qualité.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 17
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont inférieures à la limite de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 7,7 mg/L
Concentration maximale : 29 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la limite de qualité de 0.1 µg/L sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 31 µg/L
Concentration maximale : 87 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 11,7 °f
Concentration maximale : 15,5 °f

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource était de **60 %** pour la station du Rambert et il est désormais de **80 %** pour la station de Pléhaut.

Performances du réseau

Rendement du réseau (indicateur P104.3)

Le rendement primaire du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé (vendu ou utilisé pour les besoins du service) et le volume d'eau traité et distribué.

$$\begin{aligned} \text{rendement du réseau} &= \frac{\text{volume consommé (V2)} + \text{volume de service (V3)}}{\text{volume total distribué (V1)}} * 100 \\ &= 70,6 \% \end{aligned}$$

Ce rendement est conforme aux exigences de la loi Grenelle 2 qui définit un seuil de rendement minimum calculé pour chaque collectivité en fonction de la consommation et de la ressource utilisée.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes traités qui ne font pas l'objet d'un comptage et ne sont donc pas facturés.

$$\begin{aligned} \text{indice linéaire des volumes non comptés} &= \frac{\text{Volume total distribué (V1)} - \text{Volume vendu (V2)}}{365 * \text{linéaire de réseau}} \end{aligned}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,03 m³/j/km**.

Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes (V4)}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

Pour cette année, l'indice linéaire de pertes est de **1,02 m³/j/km**, ce qui respecte le seuil de bon indice issu des valeurs guide de l'Agence de l'Eau en milieu rural.

Catégorie de réseau		Rural	Semi urbain	Urbain
Indice de consommation (m ³ /j/km)		0 à 10	10 à 30	> à 30
Indice linéaire de perte (Agence de l'Eau)	Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	Acceptable	1,5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	Moyen	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15/15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (25/35 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50%	5 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (60/75 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non	0 points
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui	10 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	non	0 point
	TOTAL		100 points



Opérations et investissements

Opérations et renouvellements réalisés

Travaux neufs sur réseaux :

- Alimentation du secteur d'Auch Nord par l'usine d'eau potable de Pléhaut, Saint-Jean-Poutge, via 23 km de canalisation, posé entre fin 2021 et début 2022,
- Abandon d'un tronçon de canalisation en Amiante Ciment à Montaut-les-Créneaux avec pose 300 ml de PEHD en remplacement,
- Renouvellement de 160 m de canalisation en Amiante Ciment pour l'alimentation du village de Roquelaure,
- Renouvellement de 420 ml d'Amiante Ciment à Castillon-Massas,
- Pose de plusieurs compteurs de sectorisation sur le réseau et rapatriement en télégestion (communes de Puycasquier, Nougroulet, Montégut, Crastes et Roquelaure).

Travaux de branchements/renouvellement des compteurs abonnés :

- 19 nouveaux branchements ont été réalisés et 9 nouveaux compteurs posés,
- 42 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement programmé de compteurs.

Autres :

- 27 Interventions de réparation suite à une casse par un Tiers,
- 70 Interventions de réparation sur fuite de canalisation,
- 50 Interventions de réparation sur fuite branchement,
- 30 Interventions clientèles,
- 99 dossiers d'urbanismes reçus dont 37 Certificats d'Urbanisme, 48 Permis de Construire, 7 Déclarations Préalables et 7 Permis d'Aménager,
- 215 DT-DICT, 152 DT, 111 DICT et 23 ATU ont été reçues pour des travaux sur le territoire depuis avril 2022.

Ouvrages :

- **Réservoir Semi-Enterré de Castillon-Massas** : Réhabilitation complète du réservoir dans le cadre du Projet Pléhaut-Auch Nord comme réservoir intermédiaire entre l'usine et le secteur d'Auch Nord.
- **Usine du Rambert** : Arrêt de la production d'eau potable de l'usine en juin 2022



La Tarification

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif de l'eau comprend une part pour la collectivité et une part de redevances et taxes de différents organismes publics.

La part qui revient à la collectivité est fixée par délibération et la redevance « Pollution domestique » est fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le tarif inclut une part fixe pour l'accès au service et une part variable proportionnelle au volume d'eau réellement consommé par l'abonné.

Les volumes consommés sont relevés annuellement au cours du 4^e trimestre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs pour l'année 2022 étaient les suivants :

- Part fixe : 81 € HT/abonné/an
- Part variable : 1,65 € HT/m³ consommé (incluant la taxe prélèvement et la taxe CACG)

La facture d'eau 120 m³

La facture d'eau 120 m³ est la base de calcul définie par l'INSEE comme l'équivalent d'une année de consommation d'eau pour un ménage de 4 personnes.

Désignation	m ³	Prix	Montant €HT
Part de la collectivité			
Abonnement (part fixe/abonné/an)		81,00 €/an	81,00 €
Consommation (part variable/m ³ consommé)	120	1,65 €/m ³	198,00 €
Redevances et taxes			
Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	120	0,33 €/m ³	39,60 €
TOTAL Hors TVA			318,60 €
TVA 5,5 %			17,52 €
TOTAL TTC			336,12 €

Prix de l'eau

Le prix de l'eau au m³ est calculé à partir de la facture 120 m³.

Pour l'année 2022, le prix moyen de l'eau était de 2,80 € TTC/m³.